Syndicat des Directrices et Directeurs d'École

Communiqué du mercredi 18 novembre 2026 sur la communication du maire de Salbris sur les réseaux sociaux

Un maire ne devrait pas dire cela

Dans un message publié sur les réseaux sociaux, M. Alexandre Avril, maire de Salbris dans le Loir-et-Cher désigne publiquement deux enseignants d'une école de sa commune, « dont le directeur de l'école », qui étaient en grève hier mardi 17 novembre 2026.

Il évoque le repas de cantine qui « devrait être jeté » et déclare qu'il « plaint » les enfants et leurs parents de n'avoir pas classe.

Le Syndicat des Directrices et Directeurs d'École condamne cette démarche, pour trois raisons.

1. Des collègues exposés. Dans une petite école, citer « les deux enseignants dont le directeur » revient à les identifier. Les livrer ainsi à la vindicte en ligne est une faute de considération envers des agents publics, qui n'ont pas à justifier leur décision devant des milliers d'internautes.

2. Le droit de grève n'est pas une faute. Il est garanti par la Constitution. Ces deux enseignants font grève pour défendre leurs salaires et leurs conditions de travail, des revendications qui touchent directement la qualité de l'école. Le maire peut regretter les conséquences pratiques de la grève, il ne peut pas en faire un reproche personnel. Opposer le « retard de lecture et d'apprentissage » des enfants à ceux qui se mobilisent, c'est oublier que les enseignants sont les premiers à s'en préoccuper, et que des conditions de travail dégradées et des rémunérations insuffisantes nuisent aussi aux apprentissages.

3. Un mélange des rôles. Le maire est responsable des locaux, de la restauration scolaire et des agents municipaux. Il n'est pas juge de l'action des enseignants. L'organisation d'un accueil par les agents de la commune relève de sa responsabilité, elle ne justifie pas de pointer du doigt les grévistes. Les désaccords avec l'école se traitent par le dialogue et les voies institutionnelles, pas sur les réseaux sociaux.

Nous apportons notre soutien aux deux collègues visés et à l'ensemble de l'équipe.

Nous demandons à M. Avril de retirer ce message et de réaffirmer son respect pour les personnels de l'Éducation nationale et pour l'exercice du droit de grève.

Nous restons disponibles pour un échange avec lui et avec les représentants des parents d'élèves de sa commune.

Thierry PAJOT, Secrétaire National du Syndicat des Directrices et Directeurs d'École